



Séance ordinaire du lundi 14 juin 2021

Extrait du registre des
délibérations du Conseil
municipal de la Ville de
Montpellier

L'an deux-mille-vingt-et-un et le quatorze juin, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire des séances, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michaël DELAFOSSE.

Nombre de membres en exercice : 65

Relations internationales

Présents :

Eddine ARIZTEGUI, Michel ASLANIAN, Yves BARRAL, Boris BELLANGER, Christophe BOURDIN, Françoise BOUTET-WAISS, Véronique BRUNET, Elodie BRUN-MANDON, Emilie CABELLO, Michel CALVO, Roger-Yannick CHARTIER, Sébastien COTE, Michaël DELAFOSSE, Jean-Dominique DELAVEAU, Fanny DOMBRE-COSTE, Alenka DOULAIN, Caroline DUFOIX, Abdi EL KANDOUSSI, Maryse FAYE, Julie FRÈCHE, Serge GUISEPPIN, Clare HART, Mylvia HOUGUET, Salim JAWHARI, Stéphane JOUAULT, Flora LABOURIER, Mustapha LAOUKIRI, Max LEVITA, Mustapha MAJDOUL, Sophiane MANSOURIA, Nicole MARIN-KHOURY, Isabelle MARSALA, Hervé MARTIN, Marie MASSART, Fatma NAKIB, Laurent NISON, Yvan NOSBE, Clothilde OLLIER, Bruno PATERNOT, Catherine RIBOT, Agnès ROBIN, Séverine SAINT-MARTIN, Agnès SAURAT, Mikel SEBLIN, Charles SULTAN, Radia TIKOUK, Bernard TRAVIER, François VASQUEZ, Annie YAGUE.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Tasnime AKBARALY ayant donné pouvoir à Véronique BRUNET, Nadia AKIL ayant donné pouvoir à Julie FRÈCHE, Mohed ALTRAD ayant donné pouvoir à Serge GUISEPPIN, Georges ARDISSON ayant donné pouvoir à Hervé MARTIN, Christian ASSAF ayant donné pouvoir à Fanny DOMBRE-COSTE, Hind EMAD ayant donné pouvoir à Roger-Yannick CHARTIER, Coralie MANTION ayant donné pouvoir à Marie MASSART, Patricia MIRALLES ayant donné pouvoir à Annie YAGUE, Manu REYNAUD ayant donné pouvoir à Stéphane JOUAULT, Philippe SAUREL ayant donné pouvoir à Abdi EL KANDOUSSI, Célia SERRANO ayant donné pouvoir à Fatma NAKIB, Joëlle URBANI ayant donné pouvoir à Isabelle MARSALA.

Absents :

Luc ALBERNHE, Mickaël DIORE, Clara GIMENEZ, Stéphanie JANNIN.

Adhésion à des réseaux internationaux et prise en charge financière - Approbation

Madame Clare HART, Conseillère municipale, rapporte :

Madame Fatma NAKIB, Adjointe au Maire, rapporte :

Dans un contexte mondial marqué par le bouleversement des grands équilibres géopolitiques, la résurgence des nationalismes et une tendance à l'unilatéralisme, les villes et gouvernements locaux du monde, touchés par de nombreux défis mondiaux complexes et ayant un rôle majeur à jouer dans la recherche et la mise en œuvre de solutions concrètes, font entendre leurs voix et reconnaître leur expérience par le biais de réseaux internationaux.

En effet, si la nouvelle tendance géopolitique est à la montée en puissance de la voix des maires du monde, et si les villes et métropoles sont devenues des acteurs politiques, économiques, culturels et sociaux incontournables, et ce bien au-delà de leur sphère d'influence territoriale, leur présence et représentation au sein des grandes instances internationales reste bien faible comparées à l'omnipotence des Etats-Nations.

De fait, les réseaux internationaux de villes jouent aujourd'hui un rôle majeur, qui va s'accroître dans les années à venir, à l'heure des villes mondiales, de la globalisation, de la crise des Etats, de l'internationalisation de problématiques, et du besoin d'une concertation étroite sur toute la planète, issue de la proximité avec les acteurs locaux qui sont en contact direct avec les populations.

Les réseaux des villes sont aujourd'hui un élément moteur, puissant, non seulement pour le développement des actions concertées dans les territoires urbains mais avant tout pour penser autrement nos territoires, dans une démarche globale et partagée de réflexion, de créativité et de projection vers le futur. La pollution urbaine ne s'arrête pas à la frontière d'une ville ; les enjeux climatiques, la montée des mers, la montée du terrorisme, les défis de la pauvreté et de l'exclusion sociale, les conditions de vie qui entraînent des flux migratoires, les nouvelles maladies urbaines, sont une expression d'un monde interconnecté, interdépendant.

Plus que jamais, il y a besoin d'instances de discussion, d'échange et d'action de celles et ceux qui sont près du terrain. Les villes, colonnes vertébrales du lien avec les acteurs locaux, sont capables de déployer avec rapidité et efficacité des solutions. Il est vrai aussi pour les actions communes entre les villes autour du vivre ensemble, de la lutte contre toutes formes de discrimination et la lutte contre l'armement nucléaire.

C'est pourquoi l'action extérieure menée par la Ville de Montpellier se traduit par sa présence au sein d'organisations mondiales pour favoriser les échanges d'expertises sur les politiques publiques au niveau technique et politique, et pour faire reconnaître internationalement le rôle des autorités locales qui travaillent au quotidien au plus proche des habitants. L'adhésion à ces réseaux participe au rayonnement international de Montpellier et de sa métropole, tout en constituant une réserve de ressources et de contacts dont on ne saurait se passer s'il l'on souhaite développer et renforcer le positionnement de Montpellier et son action à l'international.

Rainbow Cities Network

Le Rainbow Cities Network (RCN) est un réseau fondé par les villes d'Amsterdam, Barcelone, Cologne et Turin en tant que réseau informel. En 2012, Berlin, Bologne, Genève, Munich, Madrid, Turin, Vienne et Zurich ont rejoint le réseau de même que Bergen, Hanovre et Ljubljana en 2013.

Rainbow Cities Network et ses villes membres travaillent pour garantir les droits sexuels d'une personne à l'aide de politiques publiques innovantes dans leurs villes respectives, permettant aux personnes LGBTI de jouir de leur identité sexuelle et d'exercer un contrôle sur leur corps. Leur mission est de connecter les fonctionnaires civils des administrations locales, les décideurs politiques et les experts du monde entier afin de faciliter un échange de bonnes pratiques menant à l'amélioration des politiques LGBTI existantes. Plus que jamais, les villes sont devenues des acteurs clés dans la lutte pour le respect des droits humains des personnes LGBTI et, à bien des égards, en première ligne de cette question. Les fonctionnaires engagés des administrations municipales sont essentiels pour faire face à l'ampleur des défis auxquels les LGBTI sont encore confrontés pour être inclus à tous les niveaux de nos sociétés.

Mayors for Peace

La Ville de Montpellier a adhéré en 2006 au réseau des maires pour la paix « Mayors for Peace » mais souhaite renouveler son engagement auprès de celui-ci. Ce réseau a été créé pour construire et renforcer la solidarité internationale en facilitant la coordination entre les villes qui ont exprimé formellement leur soutien au programme « Promouvoir la solidarité des villes pour l'abolition des armes nucléaires » proposé par le Maire d'Hiroshima, Takeshi ARAKI, lors de la 2^{ème} séance spéciale des Nations Unies sur le désarmement, en 1982. Ce projet a permis aux villes de dépasser les frontières nationales et mettre en commun les réflexions et les solutions globales pour combattre l'utilisation des armes nucléaires.

Ce réseau est composé des villes qui ont répondu favorablement à l'adhésion à ce programme, et à la mission formelle de s'engager vers la paix éternelle dans le Monde en s'attachant à résoudre notamment les problèmes liés à la famine, à la pauvreté, au bien-être des réfugiés, aux droits des personnes maltraitées, à la protection de l'environnement, et les problèmes liés à la coexistence pacifique.

Campagne Internationale pour l'Abolition des Armes Nucléaires (ICAN)

La Campagne Internationale pour l'Abolition des Armes Nucléaires (ICAN) est une coalition internationale qui vise à mobiliser les citoyens de tous les pays pour inspirer, persuader et faire pression sur leurs gouvernements afin de lancer et de soutenir des négociations en faveur d'un traité interdisant les armes nucléaires.

Toute utilisation d'armes nucléaires, qu'elle soit délibérée ou accidentelle, aurait des conséquences catastrophiques, profondes et durables pour les populations et l'environnement. C'est pourquoi la Ville de Montpellier souhaite, suite à l'invitation de M. WÜRZNER, maire de Heidelberg, signer l'Appel des villes ICAN.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser l'adhésion aux réseaux Rainbow Cities Network, Mayors for Peace et à la Campagne Internationale pour l'Abolition des Armes Nucléaires ;
- De dire que les dépenses, pour un montant maximum de 3 000 €, sont inscrites sur le budget de la Ville de Montpellier ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 61 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Ne prend pas part au vote : 0 voix

Fait à Montpellier, le 24 juin 2021

**Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire**

Signé.

Michaël DELAFOSSE

Publiée le : 24 juin 2021

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
034-213401722-20210614-161966-DE-1-1
Acte Certifié exécutoire
Envoi en Préfecture : 24/06/21
Réception en Préfecture : 24/06/21

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.